

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **38 (1967)**

Heft 7

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVIII• ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 7 Juillet 1967

SOMMAIRE

L'ADIJ récompense les apprentis méritants du Jura
Liste des lauréats 1967 — Un industriel s'adresse aux apprentis méritants
Dans l'horlogerie, l'expansion n'est pas seulement économique
Agriculture suisse : un endettement trop élevé — Communications officielles
Chronique économique

L'ADIJ récompense les apprentis méritants du Jura

Pour la onzième fois, l'Association pour la Défense des Intérêts du Jura a récompensé, le 1^{er} juillet 1967, à Malleray, les apprentis et apprenties méritants jurassiens. Trente-quatre nouveaux lauréats sont venus s'ajouter aux quelque 244 noms qui forment la liste, ouverte en 1957, des jeunes gens et jeunes filles de ce pays qui ont montré le plus de zèle dans l'acquisition de leur formation professionnelle.

Ouvrant cette sympathique manifestation, dédiée au travail et à la jeunesse, le président de la Commission de formation professionnelle de l'ADIJ, M. Roger Schindelholz, directeur de l'Ecole complémentaire commerciale de Delémont, salua tous ceux qui étaient venus entourer les lauréats, et en particulier les députés Cattin, Jardin, Morand et Wisard, MM. A. Bolliger, adjoint à l'Office cantonal de la formation professionnelle, R. Steiner, président de l'ADIJ, W. Sunier, préfet de Courtelary, H. Farron, caissier de l'ADIJ, A. Houmard, maire de Malleray, M. Vogt, secrétaire de la Commission des examens, M. Schindelholz, président de la Section Birse de l'Union cantonale bernoise du commerce et de l'industrie, etc.

« Votre jeunesse, votre tempérament vous poussent sans doute à souhaiter de vos aînés comme de vous-mêmes quelque chose de neuf, de jeune, quelque chose qui sorte du conformisme et des traditions. Et pourtant, par vos mérites, vous vous faites des défenseurs de la plus ancienne et la plus précieuse des traditions helvétiques, celle qui seule assurera notre survie économique : la qualité professionnelle. Mais cette tradition, contrairement aux autres qui ne sont souvent que superficielles, artificielles, cette tradition de qualité exige un effort continuellement en éveil, une volonté ferme et le refus des facilités. Vous qui êtes ici pour être récompensés de cet effort, vous en savez quelque chose... » C'est en ces termes que M. Roger Schindelholz s'adressa aux trente-quatre apprentis et apprenties méritants du Jura, auxquels il rappela encore que l'investissement le plus sûr dans un pays comme le nôtre, consistait à s'occuper des hommes, à assurer leur formation morale et professionnelle.